

# Rapport d'Activités



2020



## **Edito - Page 3**

## **Présentation de Gally Mauldre - Pages 4/8**

4. Le territoire en chiffres
5. Les compétences
6. Le fonctionnement
7. Le bureau communautaire
8. Le conseil communautaire 2020

## **Gally Mauldre au quotidien - Pages 9/14**

9. Enfance, jeunesse, famille
10. Seniors et personnes en situation de handicap
11. Transports et mobilités douces
12. Gestion des déchets
13. Accès au haut débit
14. Culture

## **Développement et aménagement - Pages 15/24**

15. Développement économique
18. Aménagement du territoire
19. Protection et mise en valeur de l'environnement
20. GEMAPI
21. L'instruction du droit des sols et conseil en urbanisme

## **Des équipes mobilisées - Pages 25/29**

25. La communication
26. Les finances
28. Les ressources humaines

## **Annexe : extrait du compte administratif 2020**

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre le 20 décembre 2021 pour adoption.



L'année 2020 a été chaotique et source de forte anxiété pour chacune et chacun d'entre nous. Notre quotidien personnel comme professionnel a été frappé par une désorganisation d'une grande ampleur où l'anticipation et la projection n'étaient pratiquement plus possibles. Et pourtant, tous ensemble, dans nos 11 villages de Gally-Mauldre, nous avons pu et avons su :

- Faire preuve d'une grande résilience et d'une très bonne adaptabilité dans chacune de nos compétences pour, d'une part, assurer nos missions de service public et, d'autre part, continuer, certes plus lentement, à faire progresser les projets, malgré les nombreux freins liés au contexte sanitaire.
- Mettre en place un service minimum d'accueil en centres de loisirs pour les enfants des publics prioritaires. Nos équipes encadrantes se sont réorganisées rapidement au fur et à mesure des protocoles sanitaires. Ainsi nos centres ont pu accueillir nos enfants dans les meilleures conditions sanitaires et continuer leur mission d'accompagnement et d'épanouissement.
- Garder le lien et maintenir nos missions si essentielles auprès de nos aînés. L'équipe du portage de repas et celle de l'aide à domicile ont continué leurs visites sans faillir, grâce aussi à la réactivité de nos prestataires pour composer des menus malgré la baisse d'activité et les difficultés d'approvisionnement. Nos équipes se sont mobilisées pour faire face à l'accroissement des demandes dès la première semaine de confinement. Ainsi aucun bénéficiaire n'a manqué de repas.
- Préserver les emplois des agents touchés soit en réaménageant leur emploi du temps pour certains, soit pour ceux de notre cinéma intercommunal en alternant le chômage ayant subi 7 mois de fermeture obligatoire, 4 mois de mars à juin, puis 3 mois d'octobre à décembre, donc bien au-delà de nos périodes de confinement.
- Favoriser le rétablissement de l'équilibre écologique de nos cours d'eau et la lutte contre les inondations avec la réalisation de l'opération

de renaturation du Ru de Gally et la préparation de celle de la Mauldre. L'enjeu est double : la restauration écologique (faune et flore) et la prévention des inondations.

- Accompagner nos entreprises, durement impactées, via une communication régulière des aides de l'État, de la Région et du Département. Gally Mauldre a également participé au Fonds de résilience proposé par la Région Île-de-France à hauteur de 43.000€ en 2020 (puis 21.000€ en 2021) afin d'accompagner, en partenariat avec l'Association Initiatives Seine Yvelines, des entreprises de 0 à 20 salariés du territoire qui en ont fait la demande.
- Soutenir l'emploi. Un grand merci à nos associations intercommunales pour l'emploi local : GeM Emploi, Arcade Emploi et ACE78 qui ont continué sans relâche à soutenir à la fois les demandeurs d'emploi mais aussi les entreprises dans leurs recherches.
- Faciliter notre vie quotidienne. Grâce à la fibre et la montée en débit (arrivées à point nommé), les périodes de confinement ont été moins difficiles et le télétravail plus efficace.

Après les épreuves surmontées en 2020, nous saurons, j'en suis certain, relever les défis tant de court terme, que de long terme : préserver notre environnement et dynamiser l'économie et les aménagements de notre territoire en harmonie avec notre ruralité qui fait notre qualité de vie.

C'est mon vœu le plus cher, mais surtout c'est un pari collectif qu'on ne pourra gagner qu'à l'échelle d'un territoire intercommunal à la fois cohérent et rassemblé : et cela, c'est Gally-Mauldre.

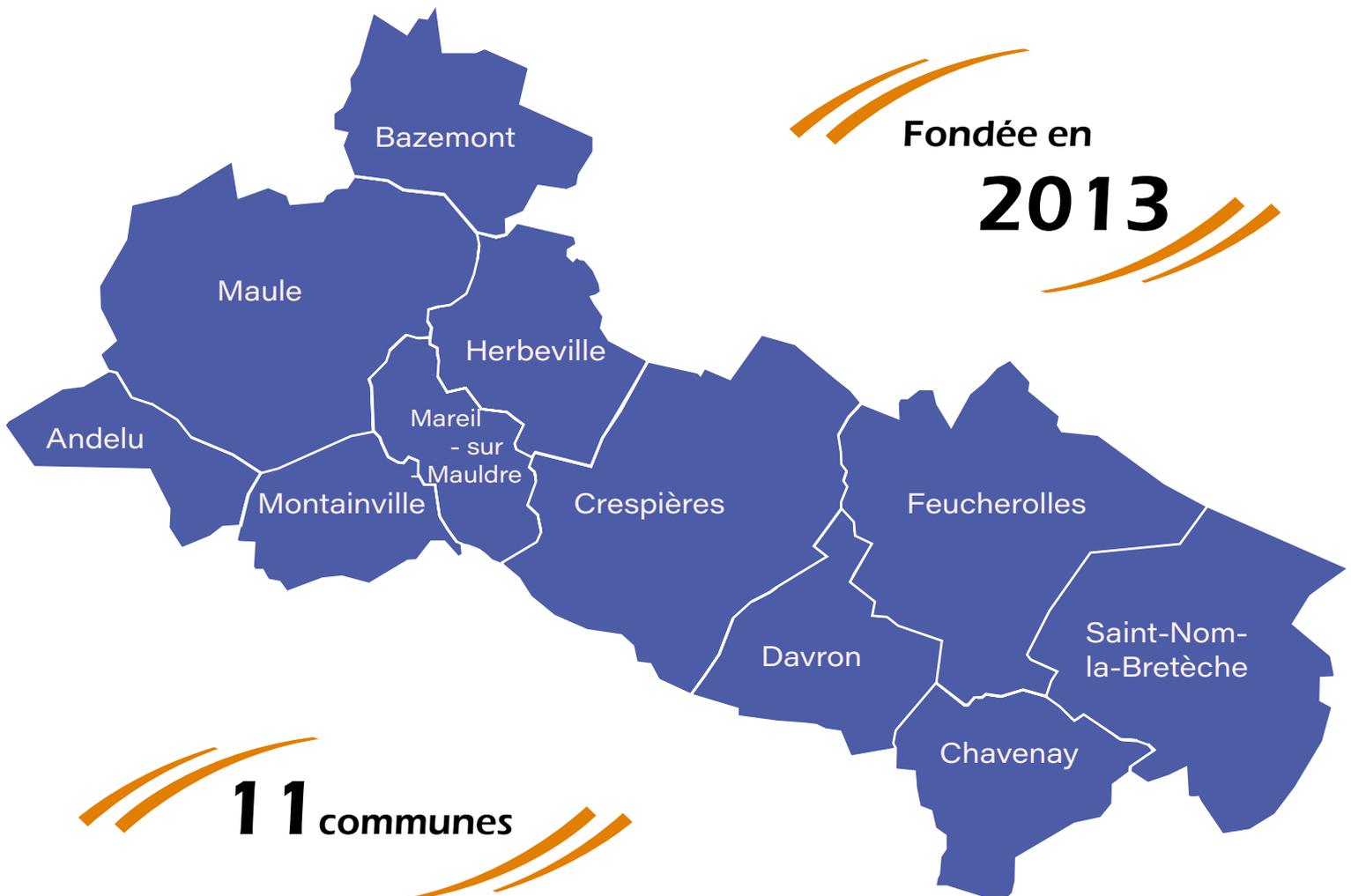
**Laurent RICHARD**  
Président  
Maire de Maule  
Conseiller Départemental





## en chiffres

**9 500**  
hectares



**11** communes

**23 000**  
habitants

## Gally Mauldre

**Agit** pour le développement économique du territoire en créant et aménageant des zones d'activités économiques et des structures immobilières d'accueil des entreprises.

**Soutient** les communes dans leurs actions de maintien des commerces de proximité et d'intérêt communautaire et les associations œuvrant pour l'emploi.

**Aménage** l'espace communautaire.

**Instruit** les actes relatifs au droit des sols.

**S'engage** dans des actions en faveur de la protection de l'environnement (PCAET).

**Collecte, traite et valorise** les déchets ménagers et assimilés.

**Sécurise les berges et participe à la renaturation** des cours d'eau du territoire (GEMAPI).

**Gère** le cinéma intercommunal Les Deux Scènes situé à Maule.

**Co-organise** des évènements culturels, artistiques et sportifs d'intérêt communautaire.

**Accueille** les jeunes dans des structures destinées à la petite enfance et la jeunesse dans des centres de loisirs sans hébergement.

**Aide** au maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap grâce aux actions des Centres d'Action Sociale (portage de repas et aide à domicile).

**Améliore** la mobilité sur le territoire grâce à une offre de transport adaptée et à la réalisation et à l'entretien de circulations douces.

**Développe** un accès aux réseaux sur son territoire (Très Haut Débit et Fibre).





## **Le Bureau communautaire (p.7)**

Composé du Président, 5 Vice-Présidents ayant chacun une délégation liée à une ou plusieurs des compétences transférées. L'ensemble des maires des communes du territoire y ont également été élus soit un total de 11 membres.

Le bureau communautaire donne son avis sur les dossiers d'intérêt communautaire qui lui sont soumis et valide les projet de délibération qui sont soumis au vote au conseil communautaire.

## **Le conseil communautaire (p.8)**

Composé de 34 élus communautaires pour 6 ans parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Les séances sont publiques et se tiennent au moins une fois par trimestre. Les comptes-rendus et procès-verbaux sont mis en ligne sur le site web.

Suite aux élections municipales de mars 2020, le nouveau conseil communautaire a été installé le 3 juin 2020 ; Laurent RICHARD, maire de Maule, a été réélu président de Gally Mauldre.

## **Les commissions, comités et conseil d'exploitation**

Ce sont des instances obligatoires. Elles peuvent faire des propositions ou émettre des avis qui sont ensuite présentés en bureau communautaire qui décide de les proposer ou pas au vote du Conseil.

Il y a au total 9 commissions en 2020 :

- finances et affaires générales.
- communication et liens communautaires.
- transport et mobilités douces.
- enfance, jeunesse, sports, personnes âgées, équipements culturels et sportifs.
- développement économique et aménagement.
- environnement et droit des sols.
- Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT).
- Commission d'Appel d'Offres (CAO).
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

**34** conseillers  
communautaires

**11** maires membres  
du Bureau des maires

**5** vice-présidents

**8** conseils  
communautaires

**97** délibérations



**Laurent RICHARD**

Président de la  
C.C Gally Mauldre  
délégué aux finances et aux affaires  
générales

Maire de Maule  
Conseiller départemental  
des Yvelines



**Gilles STUDNIA**

1<sup>er</sup> Vice-Président délégué  
au transport, à la communication  
et aux liens communautaires

Maire de Saint-Nom-La-  
Bretèche



**Patrick LOISEL**

2<sup>ème</sup> Vice-Président délégué  
aux actions en faveur du sport, de  
l'enfance, de la jeunesse et aux  
équipements culturels et sportifs

Maire de Feucherolles



**Adriano BALLARIN**

3<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué au développement  
économique et à l'aménagement  
du territoire

Maire de Crespières



**Jean-Bernard HEZTEL**

4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à  
l'environnement, au développement  
durable et au droit du sol

Maire de Bazemont



**Olivier RAVENEL**

5<sup>ème</sup> Vice-Président  
délégué à l'accompagnement  
des manifestations culturel à  
portée intercommunale et aux  
questions spécifiques aux petites  
communes

Maire de Andelu



**Myriam BRENAC**

Conseillère communautaire  
et membre du Bureau  
en charge du transport et des  
mobilités douces

Maire de Chavenay



**Nathalie CAHUZAC**

Conseillère communautaire  
et membre du Bureau  
en charge des actions en faveur  
des personnes âgées et  
des projets liés à la petite enfance

Maire de Mareil-sur-Mauldre



**Damien GUIBOUT**

Conseiller communautaire  
et membre du Bureau

Maire de Davron



**Eric MARTIN**

Conseiller communautaire  
et membre du Bureau

Maire de Montainville



**Vincent GAY**

Conseiller communautaire  
et membre du Bureau

Maire de Herbeville



Olivier LEPRÊTRE  
MAULE



Sidonie KARM  
MAULE



Hervé CAMARD  
MAULE



Sylvie BIGAY  
MAULE



Jean-Christophe SEGUIER  
MAULE



Caroline QUINET  
MAULE



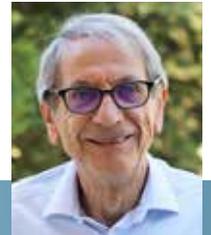
Hajer RIVIERE  
MAULE



William FALCHETTO  
MAULE



Karine DUBOIS  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Gérard PARFAIT  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Dominique GERBERT  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Christine CAILLAT  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Axel FAIVRE  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Christelle BARDEILLE  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Jean-Philippe ANTOINE  
SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE



Katrin VARILLON  
FEUCHEROLLES



Michel DELAMAIRE  
FEUCHEROLLES



Yves DEKEYREL  
FEUCHEROLLES



Stéphane GOMPETZ  
CHAVENAY



Jérôme COTIGNY  
CHAVENAY



Agnès TABARY  
CRESPIERES



Frédéric MUSILLAMI  
MAREIL-SUR-MAULDRE



Martine DELORENZI  
BAZEMONT



## et familles

La Communauté de Communes Gally-Mauldre propose une offre adaptée aux besoins des familles via 7 centres de loisirs, Chavenay, Crespières, Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Maule et ses 2 annexes Bazemont et Mareil-sur-Mauldre.

L'Accueil de Loisirs est une activité plébiscitée par les familles. La première mission de l'accueil de loisirs est de proposer aux enfants des activités en les amenant à explorer, connaître et respecter l'environnement par la pratique d'activités ludiques. L'approche pédagogique repose sur l'écoute et le respect de l'enfant.

### Maintenir les services d'accueil pendant la crise sanitaire

L'année 2020 a été particulièrement perturbée par la crise sanitaire. Les centres de loisirs ont dû fermer leurs portes entre mars et juin mais en continuant d'accueillir les enfants des familles prioritaires.

Les travaux d'agrandissement, d'entretien et de réaménagement ont dû être reportés.

Dans ce contexte singulier, les équipes encadrantes ont démontré leurs compétences pour s'organiser dans le respect des protocoles successifs.

La crise sanitaire a eu un impact évidemment considérable sur les effectifs.

Les projets structurants n'ont pu être dispensés cette année. Les sorties prévues cet hiver ont été annulées.

De plus, l'accompagnement collectif est un des axes prioritaires des équipes d'encadrement depuis de nombreuses années à l'échelle du territoire de la Communauté Gally-Mauldre.

Les équipes éducatives favorisent un climat de confiance réciproque avec les parents, ce qui permet

d'accompagner au mieux chaque enfant dans son individualité.

Félicitations à toutes les équipes d'animation pour leur adaptabilité aux conditions de travail difficiles pendant la crise sanitaire.



## et personnes en situation de handicap

L'action sociale de Gally Mauldre consiste à apporter des services à la personne. Les équipes s'occupent à la fois de coordonner l'aide à domicile et le portage des repas sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

### Assurer le service en période de confinement

La livraison des repas et l'aide à domicile ont été maintenues pour l'ensemble des 11 communes de l'intercommunalité par toute l'équipe du service du portage de repas et du prestataire SAGERE.

Tous les professionnels se sont réunis pour la composition des menus et pour gérer la diminution de l'activité professionnelle due à l'épidémie. Grâce à eux, les bénéficiaires n'ont manqué d'aucun repas, ce qui était notre priorité au regard des difficultés d'approvisionnement au début du confinement. De plus, nous avons pu faire face à un accroissement de demandes d'inscription pour des personnes en difficultés.

En ces moments difficiles, le professionnalisme de chacun des membres de l'équipe et la compréhension des bénéficiaires ont permis la création de liens supplémentaires.

Les repas conditionnés dans des valisettes adaptées en mode liaison froide sont livrés par des véhicules électriques. La société SAGERE a été choisie sur consultation comme prestataire pour confectionner les repas privilégiant des produits locaux et de qualité.

En 2020, 82 bénéficiaires actifs (commandes régulières) ont profité du service de portage de repas. Le nombre de bénéficiaires « inscrits » pendant la période de confinement a atteint 100. Du côté de l'aide à domicile, ce sont 121 personnes qui ont bénéficié de ce service.



### Transport : historique et bilan de la situation

A la création de la communauté, des transferts de compétences étaient obligatoires pour certaines, facultatives pour d'autres. Le transport faisait partie des facultatives.

Les conclusions de l'étude, demandée au cabinet ITER, ont été jugées coûteuses à appliquer par IDF mobilités. IDF mobilités a alors proposé un nouveau système de transport à la demande (TAD) dans le cadre du plan de développement Grande Couronne de la Région. Le basculement a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec un système de plateforme électronique de réservation.

Le système ne prenant pas en compte les spécificités du territoire ne donne toujours pas satisfaction aux usagers. Cette situation ressort dans les statistiques avec en plus les conséquences de la crise des gilets jaunes et de la crise sanitaire.

Les discussions se poursuivent pour améliorer la situation.

### Améliorer l'information :

TRANSDEV s'est équipé de deux systèmes d'information voyageur aux arrêts « Collège Jean Monnet » de Feucherolles, et « Guitel-Lecoq » de Saint-Nom-la-Bretèche, ainsi que dans les véhicules.

### Créer un schéma directeur local pour nos mobilités douces

A la suite de l'achèvement de la piste Chavenay > Collège de Feucherolles, une étude de faisabilité a été conduite par le bureau d'études STUR pour la réalisation d'une piste reliant Mareil sur Mauldre au Collège de Maule, pour un coût estimé de 277 668€ HT. Le projet ayant été arrêté, il fut soumis aux différents subventionneurs, dont le Conseil départemental.

Toutefois, le projet n'était pas conforme aux règles de sécurité, notamment du fait de sa largeur trop étroite et dangereuse, et devait être revu, le Département ayant proposé de retravailler l'hypothèse d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB). Par ailleurs, la nouvelle politique régionale en matière de circulations douces a entre temps imposé le préalable **d'un schéma directeur local**, s'inscrivant dans un maillage plus large. Faute de pouvoir bénéficier des subventions, ceci a conduit à réorienter les priorités communautaires.





La collecte des déchets sur notre territoire est déléguée à deux syndicats : le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets) pour les communes de Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Montainville, Maule et le SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie) pour les communes de Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-La-Bretèche.

Toutefois, il est apparu impossible de quitter le SIEED, ou de le dissoudre, ces deux démarches étant liées à l'accord des autres intercommunalités membres, qui ont refusé.

C'est la raison pour laquelle, à la faveur de l'élection du nouveau Président du SIEED Guy PELISSIER (par ailleurs déjà Président du Syndicat de traitement des déchets SIDOMPE) en septembre 2020, Gally Mauldre a décidé de participer pleinement aux décisions du SIEED, en obtenant deux postes d'assesseurs au sein du Bureau du SIEED (Gally Mauldre n'en avait pas avant).

## Tendre vers une harmonisation de la collecte

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Gally Mauldre manifestait sa volonté de quitter le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de plus de 65 communes) pour plusieurs raisons :

- harmoniser son mode de collecte entre ses 11 communes membres (4 communes de la CCGM n'appartenant pas au SIEED),
- proposer une plus grande souplesse de services,
- bénéficier de coûts inférieurs à ceux issus de l'ancien marché de collecte du SIEED.

Le déploiement de la fibre dans notre intercommunalité est assurée par Yvelines Fibre pour la partie Ouest, la partie Est étant fibrée par Orange. Ainsi la fibre avait été déployée à Maule, Mareil-Sur-Mauldre, Andelu, Feucherolles, Chavenay, Davron et Saint-Nom-la-Bretèche; les autres communes Bazemont, Crespières, Herbeville et Montainville bénéficiant de la montée en débit.

### Fibrer entièrement notre territoire

En 2020, Yvelines Fibre a respecté ses engagements en équipant les communes de Bazemont, Crespières, Herbeville et Montainville.

Grâce à la fibre et la montée en débit, les périodes de confinement et l'essor du télétravail de 2020 ont ainsi, dès 2020, pu être vécus et travaillés de façon plus satisfaisante.



Pose d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) qui fait le lien entre le réseau national et le réseau de distribution de chaque opérateur qui alimente les habitants en fibre optique.

L'accès à la culture et la recherche de prestations de qualité est l'une des préoccupations de Gally Mauldre.

Notre communauté de communes dispose à Maule d'un cinéma intercommunal. Ouvert en 2002, il a obtenu le label Art et Essai et celui de l'Image Animée (CNC).

Ces labels qui impliquent l'organisation de débats et la participation à divers festivals ou événements régionaux ou nationaux, permettent une grande diversité et liberté de programmation.

Toutefois, l'arrivée de la COVID-19 en 2020, a eu un impact très fort sur la vie culturelle intercommunale, la mettant en pause pendant un an.

### Se préparer à rebondir

L'ensemble de la saison culturelle 2020 a été suspendu en raison de la pandémie.

La pièce musicale pour enfants «Pierre et le Loup» de Sergueï Prokofiev a pu se jouer à Maule en janvier 2020, mais n'a pas pu être présentée comme prévu dans trois autres communes du territoire.

Le festival du Rire et de Théâtre 2020 (deux comédies par soir) n'a pas pu être programmé dans les six communes prévues.

Cependant, nous sommes restés en contact avec les professionnels de la culture, notamment le Centre de Musique Baroque de Versailles, pour lequel une Résidence Artistique sur l'année 2021 était en cours d'organisation.

### Soutenir nos agents

**Habituellement, le cinéma dispose d'une programmation variée (court-métrages, documentaires, films d'auteur et films grand public) avec en moyenne cinq films par semaine et la version originale, très appréciée du public, est souvent proposée grâce au numérique. Les films sont projetés trois semaines après leur sortie ce qui leur donne un effet « seconde chance » fort appréciable.**

**Il n'y a pas de publicité en début de séance mais un court-métrage à la place.**

Cependant, la crise sanitaire a imposé au cinéma les Deux Scènes de suspendre son activité une bonne partie de l'année 2020. Cela a entraîné une baisse des entrées sur l'année : 10 185 spectateurs ont été enregistrés soit un peu moins que le tiers de la fréquentation habituelle.

Gally Mauldre a mis en place pour ses agents un dispositif d'activité partielle pendant toute la période de fermeture afin qu'ils puissent conserver leur salaire.

Gally Mauldre a poursuivi ses efforts sur les actions déjà engagées depuis plusieurs années.

L'annuaire Pro regroupe les petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans et professions libérales du territoire.

En 2018, des démarches ont été engagées auprès de la SAFER Île-de-France afin d'acquérir une parcelle à Davron permettant d'accueillir d'une part des activités en lien avec l'agriculture et d'autre part une entreprise en relation avec les caractéristiques rurales de notre territoire. Ce projet avance favorablement.

## Continuer le développement agricole et économique local à Davron

Deux parcelles de 9628 m<sup>2</sup> et de 9463 m<sup>2</sup> ont été acquises par la SAFER par préemption d'abord, pour être ensuite cédées en totalité à la Communauté de Communes, sur la base d'un cahier des charges précis. Nous sommes ainsi officiellement propriétaires de l'unité foncière complète d'une superficie de près de 2 hectares depuis le 15 novembre 2019, pour un coût de 585 200 €.

Le projet est localisé à l'est de la commune, en entrée de ville, sur des parcelles situées au croisement des Routes Départementales 30 (qui va de Plaisir à Poissy) et 307 (qui relie Versailles à la vallée de la Mauldre). Le site est éloigné du centre-bourg de Davron (2km) et à environ 1 km du centre de Feucherolles.

Gally Mauldre porte une attention particulière à la préservation et la valorisation des espaces ouverts agricoles et naturels, tels que les hameaux agricoles.

Ces objectifs sont d'intérêt communautaire et rappelés dans le SCOT Gally Mauldre.





Ce projet présente un caractère d'intérêt général et contribuera au développement d'activités économiques et agricoles innovantes, valorisantes pour le territoire, respectueuses de l'environnement et pourvoyeuses d'emplois :

- La partie avant du site a vocation à accueillir une entreprise fabriquant des dispositifs médicaux, tels que des composants pour respirateurs artificiels et des pansements en chirurgie postopératoire pour le secteur médical français.

L'implantation d'une telle entreprise est de sùrcroît une réponse directe à la lutte contre la dépendance nationale en matière de production de matériel médical mise en avant pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19..

- La partie arrière du site doit permettre l'implantation de jeunes agriculteurs dont l'activité est en pleine croissance : « Paris Maison des vins » (ex « Winerie Parisienne ») notamment. Depuis 2017, la Winerie Parisienne a planté 23 hectares de vignes à Davron. Les premières vendanges (de Chardonnay, Chenin, Pinot Noir et Merlot) ont eu lieu en 2019.

Paris Maison des Vins a besoin d'un lieu pour installer les chais et élaborer ses vins durablement. Le chai de Paris Maison des Vins souhaite incarner le retour de la filière viticole dans la région en élaborant des vins engagés dans des démarches environnementales, commercialisés en circuits courts dans la région.

L'année 2020 a permis de définir précisément en collaboration avec la SAFER des projets pour ce site et de valider avec les services de l'Etat la procédure adéquate à mettre en oeuvre concernant l'évolution du document d'urbanisme de la Commune de Davron, afin de permettre la réalisation du projet.

Une Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU a donc été diligentée durant l'année 2020, une évaluation environnementale des deux parcelles concernées par le projet a également été réalisée à la demande de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

### Accompagner notre activité économique

#### Partenariats pour l'emploi

La Communauté de Communes Gally Mauldre poursuit son partenariat avec l'association intercommunale « **GeM Emploi** » (Gally et Mauldre Emploi) dont le siège est situé à Maule. GeM Emploi a pour mission de mettre en relation les personnes candidates avec des employeurs en fonction des profils recherchés et des postes disponibles. En 2019, ce sont 250 contrats de travail qui ont pu être concrétisés grâce à l'aide et au suivi apportés par les équipes de GeM Emploi.

Cette association est également à l'origine du Salon JOB WIN qui accueille chaque année plus de 550 visiteurs et qui facilite les rencontres professionnelles sur le territoire. En 2020, ce salon n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire.

Basée à Noisy-le-Roi, **l'Association Arcade-Emploi** reçoit également des subventions de notre intercommunalité. ARCADE-Emploi a pour vocation d'aider et d'accompagner les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail.

Elle propose une réflexion approfondie pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre d'ateliers individuels et collectifs.

Egalement subventionnée par la Communauté de Communes, **l'Association Cadre Emploi (ACE)** située à Noisy-le-Roi s'adresse principalement aux cadres en recherche d'emploi, les aide à se sortir de l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste. La méthode d'ACE consiste à construire une démarche active de recherche d'emploi, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche.

L'association **Initiative Seine Yvelines**, quant à elle, a renforcé sa visibilité dans le territoire en proposant, pour les entrepreneurs soucieux d'accompagner leurs projets, des permanences bimestrielles en rotation alternativement à la Mairie de Maule et à celle de Saint-Nom-la-Bretèche, à compter du 16 octobre 2019.

#### Annuaire PRO

Cet annuaire électronique, accessible sur le site de Gally Mauldre : [www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr), permet de répertorier les professionnels du territoire intercommunal. Facile d'accès, il suffit de cliquer sur la zone « Annuaire PRO » et de se laisser guider. Plus de 750 professionnels issus de toutes les branches d'activités sont à ce jour répertoriés.

#### Le fonds résilience

Dans ce contexte exceptionnel de gestion de crise sanitaire, la Région Île-de-France, associée à la Banque des Territoires a créé un Fonds Résilience mutualisé auquel Gally Mauldre a décidé de participer pour aider les entreprises.

L'objectif est d'apporter une solution de financement aux entreprises connaissant des tensions financières en raison de la crise sanitaire et d'éviter leur disparition ainsi que celle des emplois rattachés.

La CCGM a abondé le fond à hauteur de 40 000€ et plusieurs entreprises jusqu'à 20 salariés en ont bénéficié pour un total de 160 000€.

Cette compétence intègre le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; ce schéma étant l'expression d'une véritable stratégie territoriale.

Les SCoT définissent les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de circulation, d'environnement, etc.

Au fur et à mesure des évolutions législatives, leur rôle pivot tend à se renforcer en leur conférant une place privilégiée dans la coordination des politiques publiques exprimées dans des plans et programmes d'urbanisme et d'aménagement mais aussi dans des documents de nature différente (par exemple les SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SCoT définit ainsi une vision stratégique, cohérente et fonctionnelle du territoire et doit être compatible avec certains documents de niveau supérieur ; les autres documents élaborés par les collectivités, en particulier les PLU, doivent être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT de notre Communauté de Communes a été approuvé le 04 février 2015 et concerne les 11 communes de l'intercommunalité.

**Conformément aux attentes légales, le SCoT doit faire l'objet d'un premier bilan technique et d'une évaluation 6 ans après son approbation, soit avant le 04 février 2021.**

Ce travail permettra de vérifier, à partir des chiffres clefs, si les évolutions constatées sur notre territoire vont dans le sens des orientations du SCoT : mode de développement urbain, production de logements, croissance démographique, fonctionnalités environnementales du territoire, agriculture, activités économiques et commerciales, etc...

L'année 2020 a permis de lancer cette évaluation, afin d'obtenir, pour le début de l'année 2021, un document support qui servira au débat du Conseil Communautaire.

Au-delà de cette obligation légale, ce travail d'évaluation facilite une approche participative des partenaires qui ont œuvré à l'élaboration du schéma initial.

La compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » regroupe la réalisation et la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ainsi que la lutte contre les inondations : GEMAPI.

## Réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Gally Mauldre a l'obligation réglementaire de réaliser un PCAET. C'est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet à la collectivité d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur son territoire.

Les actions découlant du PCAET présenteront des bénéfices et opportunités :

- Pour le territoire : meilleure maîtrise énergétique, appui à la dynamique économique locale et à l'emploi, résilience face au changement climatique, amélioration de l'attractivité.
- Pour les habitants : diminution de la facture énergétique, amélioration de la santé, amélioration de la qualité de vie.
- Pour la collectivité : allègement des dépenses, identification de nouvelles ressources financières, reconnaissance de l'exemplarité ;

Le PCAET tient également compte des objectifs du SCoT et permettra à terme la mise en œuvre effective de ses orientations en matière d'environnement et d'énergies.

Ce plan se compose de plusieurs parties :

- Un état des lieux de la situation sur notre territoire. Il s'agit d'un diagnostic détaillé qui doit mettre en exergue les points forts et faibles du territoire et dresser des enjeux sur les différentes composantes du diagnostic, afin de prioriser et hiérarchiser les objectifs de la collectivité et prendre en compte les coûts des actions (et des éventuelles inactions),
- Une programmation d'actions concrètes : dans le domaine de la communication, de l'animation et de la sensibilisation notamment, sur les thématiques de la réduction de la consommation énergétique, de la diminution de la pollution atmosphérique, etc.

L'année 2020 a permis d'intégrer le PCAET au Contrat de Plan Etat Région, et d'obtenir la validation de principe de l'Etat et de la Région Ile-de-France concernant les subventions liées à l'élaboration de ce document.



## **Choix du bureau d'étude pour l'accompagnement du PCAET**

Le Bureau d'études B&L Evolution a été choisi en août 2020 pour accompagner la collectivité dans la réalisation de ce document et a commencé l'élaboration du diagnostic territorial. Ce diagnostic doit être présenté à la Commission Environnement de la CCGM au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, puis à la population et aux différents acteurs du territoire (associations, partenaires, etc.) durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (séminaires, ateliers participatifs, forum numérique). Le diagnostic du PCAET proposera 5 orientations majeures :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence prise en compte par l'Intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Communauté de communes Gally-Mauldre exerce cette compétence du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre. Celle-ci vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs, le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.

## Renaturer le Ru de Gally

A l'échelle du territoire, l'enjeu est double : la restauration écologique (la faune et la flore) et la prévention des inondations (faire en sorte que des inondations comme celle de 2016 par exemple ne se reproduisent plus par la réalisation d'ouvrages de rétention, ou de systèmes d'alerte comme des capteurs).

La Communauté de Communes Gally Mauldre, au titre du volet « prévention des inondations » de la GEMAPI, est plus particulièrement concernée par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations ». Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles qui viendraient obstruer l'écoulement naturel.

Une importante opération de renaturation du Ru de Gally a été réalisée en 2018 et 2019. Approuvé par les riverains, le projet avait pour objectif de protéger les habitants des crues, de retrouver une biodiversité, de restaurer la qualité de l'eau et de revaloriser la fonction paysagère du ru.

Les aménagements ont porté sur le tracé du lit (création de méandres), l'aménagement des berges et la recréation de la ripisylve (plantation d'une végétation aquatique diversifiée à vocation d'autoépuration afin d'aider la rivière à pomper la pollution présente dans l'eau).



# INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS et conseil en urbanisme

**Cette compétence regroupe à la fois l'aide à la décision apportée aux 11 communes de l'intercommunalité en matière de projets d'urbanisme, de création de logements, d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et l'instruction du droit des sols (examen technique et juridique des dossiers d'autorisation du droit des sols et propositions de décisions).**

## **Le Pôle Aménagement, Environnement, et Développement économique**

Dès sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté de Communes Gally Mauldre s'est dotée d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols, fruit de la fusion de services préexistants dans certaines communes du territoire.

Cette mutualisation permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres et, grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les personnes dédiées au dossier d'autorisation d'urbanisme.

En effet, les communes de la CCGM souhaitent produire un service de proximité de qualité et favoriser le développement qualitatif du territoire. Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de Communes et les communes mènent une action conjointe permettant l'innovation et la création architecturale tout en favorisant la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.

La création d'un tel service commun dédié à l'instruction des autorisations du droit des

sols (ADS) permet d'assurer des économies d'échelle, de mutualiser les moyens, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. Il permet d'améliorer l'observation de l'évolution urbaine et rurale du territoire communautaire et de développer une culture de sécurisation des actes juridiques, de qualité architecturale et d'insertion dans le milieu environnant. Cette organisation a apporté un service de qualité et de proximité, sans surcoût pour le contribuable.

L'adhésion de la commune au service commun ADS ne modifie pas la compétence et les obligations du Maire en matière d'urbanisme. Le Maire reste responsable de la délivrance des actes, de l'accueil de ses administrés et de la réception des demandes.



En **2020**

**12** Autorisations de Travaux pour les Établissements Recevant du Public

**580** Certificats d'Urbanisation informatif (CUa) (+13% sur 2018-2020)

**35** Certificats d'Urbanisation opérationnel

**534** Déclarations préalables

**184** permis de construire

**15** permis de démolir

**18** permis d'aménager

**798** dossiers traités hors CUa soit +41% sur 2018-2020

### Qui fait quoi ?

#### Les communes sont le guichet unique des autorisations du droit des sols et assurent

- Le lien juridique et administratif avec le pétitionnaire : information du public, dépôt du dossier, enregistrement, établissement du récépissé, affichage de l'avis de dépôt, transmissions obligatoires des dossiers à la CCGM selon les délais impartis.

- La rédaction de l'avis du Maire à transmettre au pôle instruction ADS de la CCGM.

- La mise en signature, la notification et l'affichage de l'arrêté de la décision.

- Au titre du contrôle de légalité, la transmission de la décision au Préfet.

- La transmission à la CCGM de l'arrêté de décision signé et notifié, de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité (DAACT) accompagnée de l'attestation RT 2012 et/ou ERP.

- La transmission de l'attestation de non opposition à DAACT au pétitionnaire.

- Le récolement (c'est-à-dire la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation délivrée). Les récolements obligatoires sont énumérés à l'article L.462.7 du Code de l'urbanisme.

#### Le service Instruction Aménagement et instruction des droits des sols assure :

- L'instruction des études de faisabilité ou avant-projets en considération des enjeux, des attentes des élus et du cadre légal (règlements PLU, codes, jurisprudence, textes en vigueur).

Proposer des solutions aux difficultés relevées s'avère un échelon essentiel dans le rôle de conseil joué par la CCGM auprès des 11 communes membres.

- L'apport d'une technicité architecturale et juridique afin de conseiller et d'accompagner les communes et les pétitionnaires sur leurs projets.

- Des réunions de travail avec les différents intervenants du dossier en vue de faciliter l'instruction à venir et garantir la sécurité juridique des actes qui en découleront.

- L'instruction de la demande (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Autorisations de Travaux) qui consiste à procéder à l'examen juridique, technique et architectural du dossier. La vérification du caractère complet du dossier, sa recevabilité et la détermination des délais d'instruction au regard des conditions légales, le contrôle de la conformité du projet avec la réglementation en vigueur et la bonne insertion du projet dans son milieu environnant.

- La consultation des services extérieurs.

- La proposition au Maire de la commune d'un arrêté, le Maire restant responsable de la délivrance des actes.

- L'apport d'une aide juridique sur les actes relevant de la police de l'urbanisme (compétence du Maire) à la demande des communes et sur les procédures de recours gracieux et contentieux des tiers.

## Nombre d'actes instruits par commune en 2020

### Andelu

11 CUa  
1 CUb  
14 Déclarations préalables  
12 Permis de construire

**38 au total**

### Bazemont

49 CUa  
5 CUb  
30 Déclarations préalables  
33 Permis de construire  
1 Permis de démolir  
2 Permis d'aménager

**120 au total**

### Chavenay

1 AT  
49 CUa  
41 Déclarations préalables  
10 Permis de construire

**101 au total**

### Crespières

52 CUa  
1 CUb  
72 Déclarations préalables  
19 Permis de construire  
1 Permis de démolir  
3 Permis d'aménager

**148 au total**

### Davron

12 CUa  
1 CUb  
11 Déclarations préalables  
1 Permis de construire  
1 Permis d'aménager

**26 au total**

### Feucherolles

1 AT  
73 CUa  
8 CUb  
79 Déclarations préalables  
27 Permis de construire  
2 Permis de démolir  
3 Permis d'aménager

**193 au total**

### Herbeville

8 CUa  
9 Déclarations préalables  
4 Permis de construire

**21 au total**

### Mareil-sur-Mauldre

34 CUa  
4 CUb  
53 Déclarations préalables  
11 Permis de construire  
1 Permis de démolir  
5 Permis d'aménager

**108 au total**

### Maule

4 AT  
140 CUa  
8 CUb  
97 Déclarations préalables  
35 Permis de construire  
5 Permis de démolir  
2 Permis d'aménager

**291 au total**

### Montainville

22 CUa  
4 CUb  
23 Déclarations préalables  
5 Permis de construire  
3 Permis de démolir

**57 au total**

### Saint-Nom-la-Bretèche

6 AT  
130 CUa  
3 CUb  
105 Déclarations préalables  
27 Permis de construire  
2 Permis de démolir  
2 Permis d'aménager

**275 au total**

### Légende

**AT** : Autorisation de Travaux pour les  
Établissements Recevant du Public  
**CUa** : Certificat d'Urbanisation informatif  
**CUb** : Certificat d'Urbanisation  
opérationnel  
**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire  
**PD** : Permis de Démolir  
**PA** : Permis d'Aménager



**Ce service a pour objectif d'informer sur le rôle et l'action de la C.C Gally Mauldre et de valoriser les différents projets approuvés des commissions communautaires grâce à différents supports de communication : site, page facebook et lettre.**

**Il est en relation avec les communes afin de favoriser une bonne circulation de l'information sur le territoire grâce au relais des communes.**

## Mise en ligne du nouveau site

La refonte du site de Gally Mauldre : [www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr) a débuté en 2019 afin de proposer un meilleur accès à l'information, notamment les compétences et projets de Gally Mauldre, 7 ans après l'ouverture de son premier site.

Dans les grandes nouveautés :

- Un accès direct à l'ensemble des compétences de notre intercommunalité.

- une valorisation de notre annuaire économique et la possibilité donnée aux professionnels de s'inscrire et de modifier leurs fiches eux-mêmes.

- Intégration d'un agenda des manifestations intercommunales et communales organisées sur le territoire.

Sur 2020, la communication s'est déroulée principalement sur les réseaux numériques (site internet et page facebook) pour relayer les différentes communications sur l'évolution des mesures sanitaires.

Un système de réunions à distance grâce aux vidéoconférences a été mis en place afin de permettre aux différentes instances de continuer à se réunir en période de crise sanitaire.





L'année 2020 a été une année atypique en raison de la crise sanitaire. Le résultat de fonctionnement est de +7,2% et le taux de réalisation des investissements de 25%.

Gally Mauldre a poursuivi son investissement dans les projets concernant le développement économique, l'offre de transport et la préservation de l'environnement.

## Avancer malgré la crise sanitaire

Plusieurs projets ont pu voir le jour (liste non exhaustive) durant cette période très particulière :

- Lancement de l'évaluation de notre SCoT (page 18).
- Refonte du site internet (page 25).
- Travaux de réaménagement dans les centres de loisirs (page 9).
- Versement du fonds de résilience afin de soutenir l'activité économique du territoire suite à la crise sanitaire (page 17).

## Poursuite de la prise en charge du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Depuis 2015, la CC a décidé une prise en charge intégrale du FPIC par la CC. Ce choix a permis de dégager dès 2016 et chaque année une recette supplémentaire de dotation de l'ordre de 50 K€.

Gally Mauldre a donc renouvelé ce choix en 2020 et décidé la prise en charge globale du FPIC (2 151K€). Le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour cette démarche le 21 juillet 2020.

## Fiscalité des ménages : 0% d'augmentation

Malgré ces difficultés et grâce aux très bons résultats de 2019, nous parvenons à équilibrer le budget sans augmenter les taux de fiscalité intercommunaux.

Ainsi, les taux de fiscalité votés en 2020 ont été :

- TH : 2,56%
- TFB : 2,23%
- TFNB : 10,45%
- CFE : 22,46%

Rappelons que pour la CFE, il s'agit d'un taux moyen pondéré et non du taux réel appliqué dans chaque commune. Ce taux réel est lissé sur 9 ans conformément à la délibération adoptée en Conseil communautaire en avril 2013.



### **La taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM)**

7 communes sur 11 de Gally Mauldre adhèrent pour la collecte des déchets au SIEED, Syndicat Intercommunal. Les 4 autres gèrent seules leur collecte par un contrat auprès d'un prestataire.

En 2020, la TEOM a augmenté principalement pour les 4 communes non membres du SIEED très fortement, en raison d'une hausse des tonnages en 2020 due au confinement du printemps couplée à une baisse des soutiens CITEO.

### **L'endettement**

La CC Gally Mauldre a actuellement un endettement nul ; aucun emprunt n'a été souscrit en 2020.

### **Transferts de charges et conventions de service et de mise à disposition**

CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Les compensations attribuées par la CLECT n'ont jamais été modifiées depuis la création de Gally Mauldre en 2013.

La création de Gally Mauldre a entraîné d'une part un transfert de compétences donc la disparition de charges pour les budgets communaux, d'autre part le transfert de fiscalité professionnelle (ancienne taxe professionnelle) donc la disparition de recettes dans les budgets communaux.

La différence entre les recettes et les charges transférées donne lieu à une attribution de compensation. Pour Gally Mauldre, les recettes transférées par chacune des 11 communes étaient à chaque fois supérieures aux dépenses transférées. Les attributions de compensation sont donc reversées à chaque commune.

Afin de fixer le niveau de ces attributions de compensation, une commission appelée CLECT a évalué toutes les dépenses et recettes transférées, sur la base d'un questionnaire approfondi et au besoin après examen des pièces justificatives correspondantes. Ce travail a été fondamental car il fige les conséquences financières des transferts de compétences pour l'avenir.

Le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation a été adopté par le conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre ainsi que par les 11 conseils municipaux des communes membres en décembre 2013 et réaffirmé chaque année depuis.

**Gally Mauldre et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées.**

## Le personnel de Gally Mauldre

Au 31 décembre 2020, Gally Mauldre compte 19 emplois permanents : 8 agents titulaires, 11 non-titulaires dont 1 à mi-temps et 8 à temps non-complets répartis entre les centres de loisirs et le portage des repas.

La différence entre les emplois permanents de 2019 et de 2020 s'explique par la variation de la mutualisation des animateurs permanents sur les centres de loisirs.

La plupart des agents de Gally Mauldre ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

Tous les cadres de Gally Mauldre sont des agents des communes partagés avec l'intercommunalité depuis sa création en 2013. Seuls le directeur, un instructeur et l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols, ainsi qu'un agent en charge de la comptabilité, 2 agents en charge du portage des repas et les animateurs des centres de loisirs ont été recrutés par la C.C. Grâce à cette mutualisation par transfert, Gally Mauldre n'a créé que 3 emplois nouveaux dans les fonctions supports pour gérer les compétences intercommunales. L'absence de millefeuille administratif est bien réelle à Gally Mauldre.

La plupart des tâches administratives sont gérées par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales (en majorité des agents de Maule). Aucun agent nouveau n'a été recruté pour l'encadrement (enfance, personnes âgées, communication, aménagement, marchés publics, comptabilité, ressources humaines, secrétariat général.) La création d'un poste de DGS pour la C.C Gally Mauldre est prévue pour 2021.





# LES AGENTS DE GALLY MAULDRE

## une équipe à votre service

### **David PICARD**

Directeur Général des Services  
*Mutualisé avec Maule*

### **Fabienne DUHEM**

Assistante à la direction  
*Mutualisée avec Maule*

### PÔLE RESSOURCES HUMAINES

#### **Stéphanie TROUVE**

Responsable du service  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Aurore MALMAISON**

Assistante *mutualisée avec Maule*

### PÔLE COMMUNICATION

#### **Anne Lise LEBRUN**

Chargée de communication  
*Mutualisée avec Maule*

### CINÉMA LES 2 SCÈNES

#### **Xavier HAYARD**

Assistant-directeur

#### **Eric MONSEIGNY**

Assistant directeur

#### **Bernard ALAIN**

Projectionniste-assistant

#### **Ouleimata MANGANE**

hôtesse d'accueil à temps partiel

#### **Océane POIGNANT**

hôtesse d'accueil à temps partiel

### PÔLE FINANCES

#### **Véronique RUELLAN**

Responsable du service  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Christine NAGGAR**

Comptable, adjointe à la responsable du service et responsable administrative et financière du cinéma  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Sophie POUILLAIN**

comptable

#### **Danielle SERENA**

Marchés publics  
*Mutualisée avec Maule*

### PÔLE ENFANCE ET JEUNESSE

#### **Aurélié GIERA**

Directrice générale adjointe  
*Mutualisée avec Feucherolles*

#### **Raphaël MERCIER**

Coordinateur enfance - jeunesse et directeur du centre de loisirs de Chavenay

#### **Florent MANCUSO**

Directeur du centre de loisirs de Maule

#### **Gaëlle MOUCHARD**

Directrice du centre de loisirs de Maule

#### **Kevin NEUKERMANS**

Directeur du centre de loisirs de Crespières

#### **Lucile PIQUOT**

Directrice du centre de loisirs de Feucherolles

#### **Emilie CLEMENCEAU**

Responsable du centre de loisirs de Saint-Nom-La-Bretèche

### PÔLE VIE SOCIALE ET PETITE ENFANCE

#### **Eliane LABEDAN**

Directrice générale adjointe  
*Mutualisée avec Mareil-sur-Mauldre*

#### **Eloïse MARTIN**

Responsable du service et directrice du CCAS de Maule  
*Mutualisée avec Maule*

#### **Stéphanie GUERAND**

Gestionnaire administrative

#### **Annalisa COUSIN**

Gestionnaire administrative

**Brigitte COTARD, Jean-Louis POTEL, Aziz EL AOUMAIRI et Arlette LAPORTE**

Agents de livraison

### PÔLE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### **Mathieu BOURG**

Directeur du Pôle

#### **Sylvie BOURDON**

Adjointe au directeur et instructrice du Droit des Sols

#### **Cécilia FOURNEROT**

Instructrice du Droit des Sols

#### **Justine GUERIN**

Instructrice du Droit des Sols et gestion du secrétariat et de l'accueil

#### **Lucie LEPAGE**

Gestion du secrétariat et de l'accueil

#### **Vanessa ALONSO**

Gestion du secrétariat et de l'accueil

### PÔLE TRANSPORT

#### **Pascal PARISSIER**

Directeur général adjoint  
*Mutualisé avec Saint-Nom-la-Bretèche*

# Rapport d'activités

---

11 communes  
23 000 habitants



Siège  
Hôtel de ville  
rue des Galliens  
78580 MAULE  
01 30 90 49 00  
01 30 90 96 48